

Les subsides

Je voudrais faire part de deux réflexions à la Chambre en posant une question. La première critique que j'ai entendue était simplement une question posée par le député. On demande à l'opposition si la pension de vieillesse est en danger. Dans le discours que le député vient de prononcer, il a donné l'impression—il me corrigera si je me trompe—que nous allions abolir la pension de vieillesse. Nous ne l'abolissons pas. Nous avons bien insisté là-dessus. L'indexation demeure au-dessus de 3 p. 100 d'inflation dans le cas de la pension de vieillesse, et le supplément de revenu garanti pleinement indexé. Mes commettants veulent de l'information; le député sème inutilement en eux la panique avec ses propos alarmistes.

• (1130)

Ils s'inquiètent aussi de savoir ce que nous allons faire à propos de l'inflation. Le député d'en face ne parle pas du tout de l'inflation. Le plus grand tort jamais fait aux Canadiens âgés a été fait entre 1980 et 1984, lorsque les taux d'intérêt atteignaient 22 p. 100 et que le taux d'inflation était tellement élevé que les personnes âgées ne pouvaient pas en venir à bout. Le gouvernement s'efforce de juguler l'inflation et les personnes âgées veulent aussi faire leur part. Il ne faut évidemment pas demander cela aux pensionnés à très faible revenu, mais les autres, me dit-on, tiennent à faire leur part. Qu'est-ce que le député a à dire à propos d'inflation? Comment fait-on pour juguler l'inflation? Si l'on arrive effectivement à juguler l'inflation, est-ce que ce ne sera pas au plus grand avantage des personnes âgées?

Ma troisième question porte sur les observations du député touchant les sondages. Il a dit que le gouvernement fonctionnait à coup de sondages.

M. le vice-président: Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) invoque le Règlement.

M. Deans: Merci, monsieur le Président. Je regrette d'interrompre le député, mais la période de dix minutes réservée aux observations et questions est censée être partagée et non permettre à un seul député de prononcer une allocution. Je comprends très bien qu'il ait des questions à poser ou des observations à faire et cela est parfaitement conforme au Règlement, mais je suis persuadé que d'autres députés souhaitent aussi poser des questions ou faire des observations sur l'allocution du député qui a pris la parole au nom du parti libéral.

Je vous demande donc, monsieur le Président, de bien vouloir prier le député de reprendre sa place pour que le député libéral puisse lui répondre et que les autres députés qui le désirent puissent intervenir.

M. le vice-président: Je prends évidemment bonne note des instances du député de Hamilton Mountain (M. Deans). La période de questions et d'observations dure dix minutes et le député de London-Ouest (M. Hockin) en a déjà utilisé presque trois. Je lui demanderai de conclure ses observations afin que nous puissions accorder la parole aux autres députés qui souhaitent intervenir.

M. Hockin: Monsieur le Président, je n'ai fait que poser des questions; je n'ai pas prononcé d'allocution. La dernière question a trait aux sondages. On n'a jamais demandé aux Canadiens, par la voie d'un sondage, s'ils souhaitaient une désindexation des premiers 3 p. 100 des prestations de sécurité de la

vieillesse. Cela n'a jamais effleuré l'esprit des dirigeants d'aucune entreprise de sondage et encore moins d'un parti politique et prétendre que le gouvernement ait jamais cherché à savoir pareille chose est contestable. Je demande au député de répondre à ces trois questions, et surtout à celle concernant l'inflation.

M. Tobin: J'affirme très humblement, monsieur le Président, que je serai bref. Lorsque le député aura siégé ici un peu plus longtemps, il y a une chose qu'il comprendra et c'est qu'il arrive en de très rares occasions au cours d'une législature que la Chambre laisse tomber ses partis pris. Il y a des jours où il règne ici une atmosphère toute spéciale, où la question à l'étude est tellement importante qu'elle ne donne pas lieu aux chicaneries d'un débat partisan. Je dirai au député qu'avec le genre d'observations qu'il vient de faire, il a raté une bonne occasion de contribuer à ce genre d'atmosphère très spéciale, à ce genre très spécial de débat non partisan.

Je n'ai pas parlé de sondages. Le taux d'inflation est inférieur à 4 p. 100. La question n'est pas de savoir si vous êtes habile ni si je puis concocter une réponse terriblement partisane; vous pouvez être assurés que j'en suis fort capable. La question est de savoir si nous pouvons aujourd'hui cerner et saisir de façon humaine la nature de cette mesure budgétaire et son incidence sur les Canadiens âgés et si nous, députés, sommes disposés à inciter le premier ministre et le ministre des Finances à faire promptement ce qu'ils devront, de toute façon, faire tôt ou tard, sans pour autant supprimer la notion d'universalité.

M. Reimer: Monsieur le Président, je félicite le député de nous exhorter avec autant de véhémence à examiner sérieusement les conséquences de cette mesure pour les personnes âgées, et de souhaiter que nous renoncions à nos slogans partisans à ce sujet. Je le félicite de son effort.

Compte tenu de ce qu'il vient de demander à nous tous, je voudrais à mon tour le prier d'être juste et honnête et dire des choses exactes.

Par exemple, au début de son discours, il a rappelé les observations que M. Fisher a faites à l'émission d'information le *Journal* d'hier soir, quand il a soutenu que l'on comptait réduire les prestations de la sécurité de la vieillesse. Nous devrions dire les choses comme elles sont. Il ne s'agit pas de réduire le montant actuel de ces prestations, mais bien de ne les indexer qu'au delà de la limite de 3 p. 100.

J'exhorte donc le député à ne pas dire d'inexactitudes et à être juste. Je voudrais également lui demander s'il se souvient du taux de l'inflation à l'époque où l'indexation a été limitée à 6 et 5 p. 100, car je pense qu'il était des nôtres à l'époque où ce programme de restrictions avait été mis en œuvre. Pourrait-il nous le rappeler? Quel est actuellement le taux d'inflation? Pourrait-il nous dire de combien ce programme de restrictions à 6 et 5 p. 100 avait réduit ces prestations par rapport à la réduction que la mesure à l'étude aujourd'hui entraînera? Je le prie de se montrer équitable afin que les personnes âgées qui suivent nos délibérations sachent que les députés s'emploient à étudier la question avec un certain sens de la justice.